

SANS

VALEUR

LEGALE

« AB CORP FINANCE »
Société par actions simplifiée au capital de 1500 EUROS
Siret 51369887800016
Siège social : La Louveterie 61110 Moutiers au Perche (Orne)

Procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2010
23 Avenue Niel - 75017 Paris

Les soussignés :

- COSSU, Pietro né le 15 décembre 1958 à Somain (59 – France)
- COSSU, Gian Paolo né le 14 mars 1957 à Somain (59 – France)

se sont réunis le 25 mai 2010 à la suite de la convocation en date du 04 mai 2010 de l'AGE avec l'ordre du jour suivant :

- Démission de M. Pietro COSSU de ses fonctions de président de votre société
- Nomination d'un nouveau président - présidence par intérim
- Modification de l'article 13 des statuts (suppression de l'alinéa 2 : « le Président est obligatoirement désigné parmi les associés détenteurs d'actions A »)
- Projet de transfert du siège social de votre Société
- Projet de Cessions d'Actions

À cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Modification des statuts

L'article 13 des statuts de la Société est modifié comme suit :

Suppression de l'alinéa 2 : « le Président est obligatoirement désigné parmi les associés détenteurs d'actions A »

II - Présidence

L'AGE prend acte de la démission de M. Pietro COSSU, né le 15 décembre 1958 à Somain (59 – France) demeurant à La Louveterie, 61110 Moutiers au Perche (Orne), de ses fonctions de Président.

Le mandat de M. Pietro COSSU avait été délivré pour une durée courant jusqu'à la date de l'assemblée des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010.

L'assemblée désigne comme nouveau président M. Gian Paolo COSSU, né le 14 mars 1957 à Somain (59 – France), demeurant 23 Avenue Niel, 75017 Paris

M. Gian Paolo COSSU :

- déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées
- entre effectivement en fonction à partir de ce jour
- affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Dans l'attente de la réalisation des formalités relatives à cette nomination, l'AGE désigne Monsieur Gian Paolo COSSU en tant que Président intérimaire ; le Président par intérim exercera les fonctions pleines et entières de Président dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts. Le Président par intérim ne percevra aucune rémunération au titre de cette fonction.

III Siège Social

Il est projeté de transférer le siège social au 2, rue du Dobropol 75017 Paris. L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Gian Paolo COSSU pour réaliser les formalités relatives à ce transfert.

IV Cession d'Actions de la Société

L'Assemblée Générale prend acte du projet de cession d'une partie de ses Actions de la Société par Monsieur Pietro COSSU. Gian Paolo COSSU mènera à bien cette opération autant que possible avant la date d'arrêté des comptes 2009-2010.

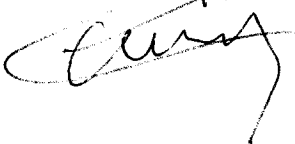
Fait à Paris, le 25 mai 2010,

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signatures des actionnaires précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

M. Pietro Cossu,
détenteur de 100 actions A ,

lu et approuvé



M. Gian-Paolo Cossu
détenteur de 50 actions B

lu et approuvé

